



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2708

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Requalification de la rue Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2708

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Tassin la Demi Lune
objet :	Requalification de la rue Mermet - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue François Mermet à Tassin la Demi Lune fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée au Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Située sur la Commune de Tassin La Demi Lune, la rue François Mermet, orientée ouest-est, constitue un axe de transit préférentiel entre les Communes de l'ouest (Saint Genis les Ollières, Craponne, etc.) et Lyon, ce qui conduit à la présence d'un flux important sur la rue Mermet d'environ 9 500 véhicules pour chaque jour ouvré. De plus, cet axe majoritairement résidentiel est emprunté par de nombreux piétons du fait de la présence du collège Jean Jacques Rousseau qui fait l'objet d'un projet de requalification et des équipements sportifs présents sur la rue.

Les problématiques rencontrées sur ce secteur sont :

- le partage déséquilibré entre les différents usagers : cheminements piétons discontinus et accidentogènes, absence d'aménagements cyclables, de voies de circulation réduites, etc.,
- des profils de chaussée variables avec des secteurs très contraints : passage sous la voie ferrée, à l'ouest de la rue Misery qui nécessite des acquisitions foncières,
- la nécessité d'accompagner la restructuration du collège Jean Jacques Rousseau,
- l'aspect sécuritaire lié aux vitesses pratiquées aux abords d'équipements publics recevant des enfants.

II - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Le projet d'aménagement de la rue Mermet doit permettre de répondre aux enjeux du secteur, pour créer un espace amène et sûr en :

- sécurisant et améliorant les cheminements et les traversées piétonnes,
- apaisant les vitesses de circulation pour faire respecter la zone 30,
- créant une liaison cyclable sécurisée et continue,
- réorganisant les accès en cohérence avec les besoins et les projets en cours,
- respectant le patrimoine végétal et bâti et l'identité du lieu.

Pour répondre à ces objectifs, le projet prévoit :

- la requalification complète de la rue de façade à façade avec un partage de l'espace de la rue de manière équilibrée entre les usagers avec la création de cheminements continus et sécurisés pour les piétons et des aménagements cyclables en assurant les transitions entre les différentes séquences de la rue Mermet,
- l'affirmation de la zone 30 par des aménagements spécifiques,
- l'affirmation de l'adressage du collège Jean Jacques Rousseau sur la rue,
- la végétalisation et la perméabilisation des espaces publics

Parallèlement, la Commune va procéder au renouvellement de l'éclairage public.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondante à ce programme est de 1 900 000 € TTC, hors démolition.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cela nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation.

III - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier

Le projet nécessitant un phasage opérationnel au regard des besoins d'acquisition foncière, il est proposé de voter une autorisation de programme (AP) partielle pour permettre de réaliser les études de conception d'ensemble du projet et de réaliser les travaux sur les secteurs ne nécessitant pas d'acquisition, devant le collège et sous la voie ferrée. Les travaux de cette première phase débuteront mi-2019.

Une 2ème phase sera réalisée ultérieurement sur les secteurs nécessitant des acquisitions et des démolitions.

Le coût total de la phase 1 de l'opération est évalué à 750 000 € TTC à la charge du budget principal.

Afin de financer les études préalables du projet sur 2017, l'opération a fait l'objet de versement de crédits (74 035 € TTC) depuis l'AP études.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 675 965 € TTC à la charge du budget principal pour réaliser la 1ère phase du projet de requalification de la rue Mermet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,
- b) - la poursuite du projet visant la requalification de la rue Mermet sur la Commune de Tassin la Demi Lune.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux à mener dans le cadre de ce projet,
- b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, opération n° 0P09O5512 pour un montant de 675 965 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 63 615 € TTC en 2018,
- 592 412 € TTC en 2019,
- 19 938 € TTC en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 750 000 € en dépenses à la charge du budget principal, compte tenu de l'autorisation de programme études déjà mise en place pour un montant de 74 035 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.